

La Côte-Saint-André

Bulletin d'informations - n° 20 - Juin 2013



sommaire

Logement, où en est-on ?.....	P. 2	Dossier : Les animations de l'été 2013.....	P. 6-7
Édito.....	P. 3	Le Centre Communal d'Action Sociale.....	P. 8-9
La réforme des rythmes scolaires.....	P. 3	Tribune Libre.....	P. 10
Le budget et les travaux.....	P. 4-5	État civil - Bloc notes.....	P. 11

Logement, où en est-on ?

Pouvoir se loger, et se loger décemment, est un droit. C'est aussi un facteur important d'équilibre et d'intégration quelle que soit la cité. Se loger décemment et pour un coût supportable est une préoccupation majeure pour une grande partie de la population en ces temps de crise: le logement est en effet un poste très important dans les dépenses de la plupart des familles. Et même les investisseurs privés du secteur du logement se sont tournés vers le public pour « boucler » leurs opérations. Sur La Côte-Saint-André, ce fut le cas pour « Côté Village » et pour « Les Symphonies ».

Conscients de cet enjeu social, les élus ont voulu soutenir les habitants dans leur démarche. Ainsi, depuis fin 2008, le C.C.A.S. assure un accompagnement de proximité et un suivi de qualité auprès des personnes à la recherche d'un logement social sur la commune, en étroite partenariat avec les bailleurs.

L'augmentation régulière de la population de notre territoire se poursuit avec une concentration urbaine forte dans notre ville-centre.

Selon les données de l'INSEE de 2009, et les différents diagnostics menés depuis, la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers se caractérise par une population modeste avec un revenu moyen par ménage de 21 071 € contre 22 909 € en Isère, ce qui induit des besoins sociaux non négligeables, en particulier en matière de logements. En 2011, le parc de logements sociaux représentait

17 % des résidences principales de La Côte-Saint-André, pourcentage à comparer aux 20 % à atteindre pour remplir l'objectif national fixé.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) voté à l'unanimité en avril 2012 par notre Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers cible la nécessité de produire une offre locative publique accessible permettant de répondre au phénomène de vieillissement de notre population, au maintien ou l'installation de nos jeunes, au besoin de loger des travailleurs aux revenus faibles ainsi qu'aux familles dans la précarité.

Pour La Côte-Saint-André qui est classée pôle principal, le PLH fixe pour objectif de produire globalement au moins une trentaine de logements par an. Et, sur le total des logements à réaliser, le PLH fixe à 15 à 20 % la production de logements locatifs publics aidés, à 10 % l'offre locative privée conventionnée et à 15 % l'offre en accession à la propriété.

Le PLH prévoit également un volet pour la modernisation du parc locatif social existant, ainsi que pour la réhabilitation de logements anciens dans le parc privé.

Une condition nécessaire pour que nos concitoyens trouvent leur place dans notre société est qu'ils disposent de conditions de logement décentes. Et l'équipe municipale n'a jamais souhaité et ne souhaite pas faire de différences entre les administrés selon qu'ils vivent dans tel ou tel logement, dans tel ou tel quartier.

Commerçants, artisans : installer une enseigne

Outil d'identification de votre boutique, l'installation d'une enseigne répond à des règles précises dans le cadre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et nécessite une déclaration ou une autorisation préalable.

Conditions d'installation

Votre enseigne doit être composée de matériaux durables et être maintenue en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement. En cas de cessation d'activité, vous avez 3 mois pour la supprimer. Divers emplacements sont autorisés : Façade, toiture, clôture, auvent, garde-corps de balcon ou de fenêtre, au sol... L'autorisation est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Installation sur façade

Si la devanture de votre boutique fait moins de 50 m², l'enseigne ne doit pas couvrir plus de 25 % de la surface, vitrine comprise. Elle ne doit pas non plus dépasser les limites du mur et constituer une saillie de plus de 25 cm.

La composition des devantures doit se faire dans le respect de l'architecture des immeubles et de l'ordonnancement des façades.

Enseigne lumineuse

Quelle que soit la taille de l'agglomération, vous devez éteindre votre enseigne lumineuse entre 1 heure et 6 heures du matin. Une dérogation est toutefois admise pour les commerces en activité entre minuit et 7 heures.

À savoir :

→ **L'obligation d'extinction la nuit ne s'applique pas à l'éclairage des vitrines.**

Vous êtes concerné ?

Nous vous accompagnons dans votre démarche. Comment remplir les formulaires, quelles pièces à joindre... mais aussi un conseil sur les matériaux à employer.

Service urbanisme de la mairie
2 rue de l'Hôtel de Ville
38260 La Côte-Saint-André

Lundi et mardi de 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi de 8 h 30 à 12 heures

Téléphone : 04 74 20 28 70
Télécopie : 04 74 20 64 57
urbanisme.mairiecsa@orange.fr

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site de la ville :

<http://www.lacotesaintandre.fr>
Rubrique :
vos démarches - urbanisme

Le 26 mars dernier, notre Conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune pour l'année 2013. Depuis 2009, nous avons fixé un cap et nous restons cohérents et fidèles à nos engagements. La posture est celle de la responsabilité compte tenu de la nécessité de poursuivre le redressement financier de notre commune et celle de la combativité dans une conjoncture économique et sociale très difficile. L'action financière de la municipalité s'inscrit dans la durée et est guidée par deux grandes orientations :

- Poursuivre la maîtrise rigoureuse des dépenses tout en confortant les services à la population ;
- Continuer à investir pour d'une part moderniser et équiper la commune pour répondre aux besoins de vous les concitoyens, d'autre part pour soutenir notre économie locale et ainsi participer à l'effort pour le retour de la croissance.

Le printemps a été consacré à la réflexion sur la mise en place de la nécessaire réforme des rythmes scolaires avec le retour de la semaine de quatre jours et demi incluant le mercredi matin travaillé. Et nous mettons en œuvre dans la concertation cette réforme sérieuse et ambitieuse dès cette rentrée de septembre 2013, avec la volonté constante qui nous anime, être au rendez-vous de cette exigence éducative pour la réussite de nos enfants.

Je veux également partager avec vous quelques bonnes nouvelles pour notre commune :

- Le projet intergénérationnel dit « Clos Chapuis » est maintenant réalité avec le dépôt en mai du permis de construire par le bailleur social SDH ;
- Les projets intercommunaux sur notre commune

avancent. Après la déchèterie dont l'activité ne cesse d'augmenter depuis son ouverture l'an dernier en juillet 2012, le chantier de la maison de Pôle Emploi et de la Maison des Services Publics a démarré. Et, financés par notre Communauté de Communes, la médiathèque avec déjà réalisé le local sportif associatif comprenant le local de rugby et une salle mutualisée pour les associations sportives, et à réaliser cet été, le terrain stabilisé transformé en terrain synthétique et la reconstruction de deux terrains de tennis ;

- La Zone d'Activités du Rival-Olagnières continue à se remplir. L'installation par la Coopérative Dauphinoise d'un très gros pôle « Semences » vient conforter l'activité de l'agroalimentaire sur notre commune et soutenir l'important secteur agricole de notre plaine de la Bièvre ;

- À la lecture de cet éditorial, le Conseil Municipal sera sur le point de voter l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui dessine la ville pour les dix à quinze ans qui viennent.

L'été est arrivé. Après un mois de juin festif déjà bien rempli, la mairie poursuit ses actions d'animations, soutient et accompagne les associations. Ce bulletin donne un large aperçu des nombreux moments de convivialité et de fête qui vous sont proposés. Je suis sûr que vous saurez profiter de toutes ces occasions de détente et de rencontre.

Le maire, Jacky Laverdure



La réforme des rythmes scolaires dès cette rentrée 2013

La commune de La Côte-Saint-André a décidé d'organiser dès 2013 la réforme des rythmes scolaires.

L'extrême concentration du temps d'enseignement (144 jours en France contre 187 jours en moyenne dans l'OCDE) est préjudiciable aux apprentissages et source de fatigue et de difficultés scolaires pour un certain nombre d'élèves.

Le 1^{er} objectif de la réforme est donc de favoriser la réussite de tous nos enfants. C'est pourquoi il faut étaler le temps d'enseignement sur quatre jours et demi et donc alléger les journées d'enseignement.

Les horaires scolaires pour la rentrée 2013-2014 seront :
- lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h45 et 13h30-15h30 ;
- le mercredi : 8h30- 11 h 30.

Le 2^e objectif, c'est de proposer dans ce temps libéré des activités culturelles, artistiques ou sportives qui contribueront à l'épanouissement et au développement des enfants. Ce temps d'activité périscolaire aura lieu entre 15h30 et 16h30 et il sera gratuit.

Suite au vote du Conseil Municipal du 26 mars 2013 qui a validé à l'unanimité ces grands principes, nous continuons de travailler en concertation avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, inspecteur de l'Éducation Nationale...) et en mobilisant tous les services municipaux.

Nous formalisons l'engagement des différents partenaires et coordonnons l'organisation des activités éducatives sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

Christophe Vignon,
adjoint aux affaires scolaires

Budget

Un budget 2013 toujours rigoureux et volontaire

Lors de sa séance du 26 mars dernier, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2013 de la commune, budget qui s'équilibre en fonctionnement à 4 675 660 € et en investissement à 1 435 460 €. Le budget a été voté sans augmentation des taux communaux d'imposition. Le bilan financier 2012 est en effet très encourageant et confirme le redressement des finances communales entamé dès 2009. En 2012, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont baissé de 1 % et les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont baissé de 4 %. Mais pas d'excès de confiance, cette année 2013, nous ne relâchons pas nos efforts.

Poursuite de la politique de gestion rigoureuse au niveau du fonctionnement par la maîtrise des dépenses tout en confortant les services à la population

- Limitation du coût des énergies en poursuivant les actions d'économies : changement des fenêtres de l'Hôtel de Ville, optimisation de l'éclairage public dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie et des dépenses liées à ce service ;
- Maintien de l'aide aux associations qui créent le lien social et favorisent l'épanouissement ;
- Poursuite de la politique de renégociation des contrats et conventions ;
- Poursuite de la politique de travaux en régie dans les bâtiments communaux et sur les voiries communales, par la réfection de trottoirs, réfection de salles, etc.

Participation de la commune à l'effort collectif nécessaire dans la lutte contre le chômage aussi bien en fonctionnement qu'en investissement

- Pour répondre aux besoins de la population, la Mairie recrute 3 emplois d'avenir pour des jeunes de 18 à 25 ans qui trouvent le chemin de l'emploi, accompagnés d'une formation professionnalisante ;
- En partenariat avec le GRETA et la CAPEB, la rénovation des Dépendances Est du Château Louis XI se poursuit. En étroite collaboration avec Pôle Emploi et la Mission Locale (MOB Mission Orientation Bièvre), deux stages de formation en alternance sont mis en place depuis le 11 mars pour une vingtaine de demandeurs d'emploi, l'un pour le travail des matériaux nobles (pisé, pierres roulées...) et l'autre en peintures/enduits traditionnels dans le cadre d'une formation professionnalisante, ce afin de déboucher sur des emplois de réhabilitation du bâti ancien.
- La Mairie contribue à l'effort de relance économique par l'investissement.

Cette année, à travers des travaux d'envergure (Château), de sécurité routière ou plus modestes mais incontournables tels les achats de matériel et de mobilier à remplacer du fait de l'usure ou des évolutions technologiques, ce sont plus de 900 000 € qui seront directement injectés dans l'économie pour la réalisation des projets pour vous les habitants.

Un incontournable, les travaux au Château et à la salle des Fêtes

Ces deux bâtiments sont des Etablissements Recevant du Public, ils sont donc soumis aux réglementations concernant la sécurité et l'accessibilité, ces contraintes s'ajoutant à leur état très dégradé. Cela nous a amené à engager la réflexion sur le devenir de la Salle des Fêtes et les travaux à effectuer au Château.

Nous avons trois possibilités :

- La fermeture pure et simple de ces locaux pour raison de sécurité, solution impensable au vu de son utilisation par les associations locales et départementales,
- La destruction de la Salle des Fêtes et sa reconstruction sur un autre site liée à la rénovation des bâtiments restants. Ces travaux présentent le double désavantage d'être très élevés et nous n'avons aucune garantie sur la stabilité de la partie attenante du Château après la démolition,



- La réhabilitation et la mise en sécurité de l'ensemble Château – Salle des Fêtes. Nous avons retenu cette solution car elle permet d'utiliser les locaux existants pour un coût supportable.

Les travaux sont répartis en deux tranches. La première tranche programmée en septembre - octobre de cette année prévoit la mise en place d'un Système de Sécurité Incendie, l'isolation des locaux à risque et la mise aux normes de l'éclairage.

Elle sera aussi l'occasion de mettre en place un faux-plafond afin d'améliorer l'acoustique et de permettre des économies d'énergie.

Le centre ville encore plus attractif

Avec cette année...

• **La poursuite des actions d'embellissement:** fleurissement, aide à la rénovation de façades avec la Région et le Syndicat Mixte Bièvre Valloire, enfouissement de réseaux (Rue Salpêtrière dans la continuité des travaux réalisés l'été dernier et Carrefour Jongkind/Commandant Juilhet, dans le cadre du projet du futur pôle Emploi, avec notre Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers, le SEDI et le Conseil Général).



• **Un plan d'action global pour assurer la propreté en ville :**

L'équipe de nettoyage est renforcée par le recrutement d'un emploi d'avenir dont l'une des missions est de participer au nettoyage de la voirie.

Des investissements sont aussi prévus dans ce sens :

- L'acquisition d'une nouvelle balayeuse mieux dimensionnée et adaptée aux spécificités de la commune ;
- La mise en place de nouvelles corbeilles de propreté dans le centre-ville ;
- La lutte contre la prolifération des pigeons.

Mais n'oubliez pas, une ville propre passe d'abord par un comportement irréprochable de chacun d'entre nous !

• **L'amélioration des conditions de stationnement et de circulation :**

Certes, le stationnement en centre-ville reste et restera difficile car la ville du moyen âge n'est pas prévue pour cela. Toutefois, l'objectif est de sans cesse améliorer les conditions de partage harmonieux du domaine public entre les différents usages piétons-cycles-véhicules motorisés et les différents usagers: habitants-résidents, clients-commerces et services, visiteurs-touristes.

D'ici quelques mois seront créés deux nouveaux parkings en périphérie du centre historique: « Bains – Douches » et « Citerne » rue de la Riot, près de l'Eglise.



• **La poursuite d'aménagements de sécurité routière Quartiers Sud et entrées de ville** en les adaptant aux besoins : stops, chicane, plate-forme, radar pédagogique...

• **La voirie**

Cette année encore, un effort important est prévu dans le cadre de la réfection de la voirie. Les travaux suivants ont été retenus : chemin de Martel, allée Jean Jaurès du feu tricolore jusqu'au gymnase, chemin de Mormain, partie nord du chemin de la Vie du Mulet avec la commune de Sardieu, augmentation du tonnage d'emplois partiels pour le bouchage des trous. De plus, suite au travail en relation avec le Conseil Général, le revêtement de la première partie de la rue de la République va être refait cet automne.

L'été 2013

Un été au gré d'évènements sportifs, culturels ou sociaux

Chaque été la ville participe soit directement, soit indirectement aux grandes rencontres traditionnelles... Braderie des commerçants... Concours de peintres ... Festival Nature en Bièvre... 14 Juillet ... Grand prix bouliste... Cinéma en plein air... et le Festival Berlioz, point d'orgue de la fin de l'été. Ce calendrier est bien connu et attendu de la population et ces évènements demandent un investissement important des services communaux.

Un grand week-end d'animations les 6 et 7 juillet avec...

- La traditionnelle braderie organisée par La Côte-Saint-André Commerces + dimanche 7 juillet rassemblera 60 exposants au Centre Ville et un pucier aura lieu sous les Halles.

- Le 26^e Festival Nature en Bièvre organisé par l'ACCA de La Côte-Saint-André

Deux jours d'animations permanentes au Parc Allivet . De nombreux exposants et différentes associations présents. Entre démonstration de bûcheronnage sportif, concours régional de trompes, démonstration de chiens, montée au mat, une cuisson de lard au poêle canadien calmera les appétits.



- Et cette année le 10^e concours de peintres dans la ville, un évènement majeur qui offre aux artistes professionnels et amateurs la possibilité d'exercer leur talent au cœur même d'une cité au riche patrimoine. Cette manifestation réalisée par l'Association Les Amis du Festival Berlioz en partenariat avec la ville de La Côte-Saint-André et la Communauté de communes de Bièvre-Liers verra une trentaine d'artistes peindre dans la rue le samedi de 10 h à 18 heures et le dimanche de 9 heures à 12 heures.

Le grand prix bouliste de la ville de La Côte-Saint-André du samedi 27 au lundi 29 juillet

Organisé par l'Amicale Boule Côtoise, le Grand Prix Bouliste est l'un des trois grands concours de boules lyonnaises en France avec Lyon Bellecour et Gap. Plus de 1200 joueurs s'affronteront dans les différentes catégories, des plus jeunes aux vétérans, des 4^e divisions à l'élite internationale avec les finales le lundi après-midi sur la place Berlioz transformée à cette occasion en boulodrome. Une belle occasion d'apprécier ou de découvrir ce sport traditionnel spectaculaire.



Le Festival Berlioz du 22 août au 1^{er} septembre

Le Festival Berlioz qui a souhaité depuis 2009 s'ouvrir à tous les publics est une des grandes manifestations populaires de notre département. Outre les concerts de musique de chambre et les grandes soirées symphoniques au Château, le Festival Berlioz propose de nombreuses manifestations gratuites :

La grande soirée d'ouverture festive du festival le jeudi 22 août nous permettra d'assister à une impressionnante fonte de cloches à l'ancienne, au Château de Bressieux. Musiques et danses traditionnelles, animations et démonstrations de métiers anciens nous feront revivre l'univers berliozien du XIX^e siècle dès 16 heures jusque tard dans la nuit.

Chaque fin d'après-midi à 19 heures, sous le balcon d'Hector (Musée Hector-Berlioz), le festival vous offre un voyage musical dans le temps. Les cuivres romantiques et leurs instruments d'époque réveilleront l'imagerie de la société du

XIX^e illustrée par des textes de Berlioz. Avec Harriet meets Harold meets Juliet meets Hector, Jacques Rebotier croisera les fils poétiques et sonores entre la vie réinventée de Berlioz et ses propres compositions et écrits.

Sous la magnifique Halle de La Côte-Saint-André, deux concerts sont programmés : le dimanche 25 août permettra d'apprécier certaines formations musicales de l'Isère. Le dimanche 1^{er} septembre, l'ensemble Le Balcon déploiera tout son talent au service de Pierre Boulez, homme-orchestre d'aujourd'hui et d'Hector Berlioz dans une version étonnante de la Symphonie fantastique pour orchestre sonorisé. On devrait y entendre pour la première fois les deux cloches coulées à Bressieux.

Des conférences au Musée, des lectures en entrée libre vous sont également proposées pour parfaire votre connaissance du grand compositeur.

Alors, n'hésitez pas, jeunes et moins jeunes, allez à la rencontre de Berlioz !

L'exposition du peintre Roger David du 22 août au 1^{er} septembre salle Jongkind à la Mairie

Pendant le Festival Berlioz, l'association Les Amis du Festival en partenariat avec la ville organise une exposition d'art pictural avec le peintre Roger David en invité d'honneur.

Peintre, dessinateur, ancien élève diplômé de l'Ecole des Arts Décoratifs

de Grenoble et de Paris, Roger David s'est tout d'abord consacré à une activité de graphiste qui l'a conduit à mener à bien plusieurs projets notamment la réalisation de dessins panoramiques des stations et sites olympiques. Depuis plusieurs années, il s'adonne entièrement à la peinture et au dessin modèle vivant pour lequel il anime les ateliers de la Société

des Amis des Arts de Grenoble dont il est vice-président et commissaire des expositions à l'Espace Boureille. Dans ses œuvres, il nous révèle son souhait d'interprétation de la nature qu'il essaie de recomposer, d'exalter sans la trahir... Il nous présentera une sélection d'œuvres de peinture et de dessin riche et dense, où dominent la couleur et la lumière...

Les journées européennes du patrimoine, les 14 et 15 septembre

Elles sont une manière de valoriser le patrimoine local avec des coups de projecteur cette année sur le peintre Jongkind avec le projet développé par l'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné », sur le bâtiment de l'Hôtel de ville qui appartient à la ville depuis 150 années, sur le travail de rédaction d'une plaquette par un groupe d'habitants accompagné par le centre social pour permettre la découverte de leur bourg. Autant d'initiatives qui contribuent à attirer l'attention de chacun sur l'histoire de la ville.

Il y a 140 ans, le peintre Jongkind descendait à la gare de Châbons

Organisatrice de cette commémoration du 140^e anniversaire de l'arrivée en Dauphiné du peintre Johan Barthold Jongkind, précurseur de l'impressionnisme, l'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » vous donnera l'occasion de partir à la rencontre de Jongkind, à travers un circuit jalonné de lutrins situés où il aimait à poser son chevalet.

- Le 14 septembre: Vallée de la Bourbre

Comme en 1873, à 10 heures, Johan Barthold Jongkind et Joséphine Fesser arriveront à nouveau à la gare de Châbons. Ils seront accueillis au son de la fanfare par une foule joyeuse et costumée. Ensuite, en calèche ou à pied, départ en cortège pour un circuit commenté le long des lutrins, jusqu'à Blandin. A 12 h 30, repas festif à Blandin avec animation musicale, puis à 14 h 30, le cortège se rendra à Pupetières pour une visite guidée du Château après une étape à Mallein où séjourna le peintre.

- Le 15 septembre: La Côte-Saint-André et Balbins

À la mairie, deux expositions « entrée libre », celle de Jean-Paul Gautier et celle des élèves du collège Jongkind. À 10 heures, ouverture de la journée sous les Halles avec la Philharmonie de La Côte-Saint-André. De 10 h 45 à 13 heures, circuit commenté de lutrin en lutrin dans les rues de La Côte-Saint-André.

À 13 heures, repas festif sous les Halles avec animation musicale, initiation à la polka...

Puis à 15 heures, balade jusqu'au dernier lutrin situé à la Chapelle de Balbins en passant par la Villa Beauséjour où résida Jongkind et par le cimetière où il est enterré, balade ponctuée d'un goûter convivial à la Chapelle de Balbins.

Il y a 150 ans, la ville de La Côte-Saint-André achète la maison du comte Henry de Monts de Savasse pour la transformer en Hôtel de ville.

Le 22 août 1863, le maire de l'époque, François Bert, achetait « une maison et dépendances, grande rue, et comprenant caves, hangar, écurie et terrasse dont les confins sont, à l'orient, propriété de Giraudin, espace vide et commun entre deux, dans lequel tombent les produits des sièges d'aisance, maison de Gaudier et Chalaboud, mur mitoyen entre deux et la place de la Halle, au midi, maison de Gaudier, Chalaboud, Giraudin, murs mitoyens entre deux et ruelle communale, à l'occident, la rue du Four et maison de Jay et au nord, propriété de Jay et la Grand'rue ». La ville entrera en jouissance de la propriété le 15 septembre 1863 et logera la mairie, l'école de filles, des logements pour les gardes-champêtres, des locaux techniques pour le matériel des sapeurs-pompiers, un bureau pour le télégraphe et un autre pour le greffe du juge de Paix.

Afin de rendre hommage à cette décision communale, des photographies anciennes agrandies témoigneront de cette époque dans les locaux de l'hôtel de ville.



Aujourd'hui, deux heures de promenade...

Il faut deux heures de promenade pour découvrir le bourg de La Côte-Saint-André si l'on suit le document que vient de rédiger un groupe d'habitants (passionnés de patrimoine) avec l'aide du service des archives de la ville et l'accompagnement du centre social. Profitons-en pour rappeler que la ville a fait le choix de conserver ses archives et de ne pas les transmettre aux Archives Départementales ce qui est une source de richesses pour les historiens et passionnés de patrimoine.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Préserver l'environnement et réduire le gaspillage

Préserver l'environnement et réduire le gaspillage notamment par le recyclage sont des objectifs citoyens dont l'enjeu de taille est désormais admis collectivement.

Le Centre Communal d'Action Sociale, par le biais entre autres du Centre Social, décline ces objectifs sous plusieurs actions :



Composteur partagé du Centre Social - Atelier compostage

• Compostage et jardinage

- Installation depuis novembre 2012 d'un composteur partagé au Centre social, avec Bièvre Liers Environnement; le composteur est à la disposition des habitants qui peuvent y déposer leurs déchets de cuisine (épluchures de légumes, pelures de fruits, marc de café, sachets de thé... et autres déchets tels que cartons, papier essuie-tout, cendres...). Les habitants entretiennent ce composteur tous les jeudis à 18 heures.

De tels composteurs devraient essaimer dans la Ville.

- Installation d'un « lombricomposteur » au Service Multi- Accueil du Jeune Enfant, afin que les petits prennent l'habitude de pratiquer le compostage, en y déposant les épluchures des fruits de leur goûter.

- Les jardiniers présents sur les jardins familiaux gérés par le C.C.A.S. s'engagent à cultiver sans pesticide ni débroussaillant et sont incités à pratiquer le compostage sur leur jardin.

- Le jardinage partagé mis en place au Pavillon Mercier en partenariat avec l'association ISSUE, le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) permet à tout un chacun d'élargir sa pratique du jardinage sans contrainte (accès libre); ainsi, des ateliers « jardinage » ouverts à tous sont régulièrement proposés les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30.

• Un nouveau souffle pour des objets inutilisés

- La Halle accueillera dimanche 22 septembre un Broc'Échanges, organisé par l'association « La Ressourcerie de Bièvre-Valloire »; chacun sera invité à apporter un objet qu'il ne souhaite pas garder, afin de l'échanger contre un autre de son choix.

- Le SEL (Système d'Échanges Local) accompagné par le Centre Social permet des échanges, sans contrepartie financière; les membres du SEL se retrouvent le 7 de chaque mois à 18 h 30 au Centre Social.

- Le groupe d'habitants « Animation dans la Ville » se réunit le 3^e mardi de chaque mois autour du projet « Environnement et recyclage » du Centre Social, qui servira de fil conducteur aux actions menées au long de l'année 2013; ces habitants préparent notamment un salon du recyclage.

- Le Service Multi-Accueil du Jeune Enfant a réalisé toute sa décoration de Noël avec du matériel de récupération.



Embrasement de M. Carnaval



Chargement de Bouchons d'amour

- Depuis plusieurs années, l'association « Réflexe partage » est accueillie au Centre Social pour effectuer, une fois par mois, le tri d'objets qui seront distribués à des habitants de pays défavorisés.

- « Bouchons d'amour » : des habitants se retrouvent une fois par mois pour trier les bouchons qui sont ensuite recyclés, le produit de ce recyclage permettant l'achat de matériel nécessaire aux personnes porteuses de handicap. Prochaines séances de tri: lundi 24 juin et mardi 9 juillet de 9 heures à 11h30.



L' Accueil Loisirs...



...au bord de l'eau

Propositions d'animations pour un été festif pour tous

- Dimanche 17 juillet, sortie familiale à Annecy, organisée par le Centre Social;
- Du 8 juillet au 2 août, l'Accueil Loisirs 3/13 ans proposera des activités avec **1 thème par semaine** :
 - De l'Égypte à Rome
 - Semaine médiévale
 - Western, conquête de l'Ouest
 - Des sombreros à Rio...
- Un mini camp pour les enfants de 6 à 11 ans se déroulera à Meyrieu Les Étangs;
- Dans le cadre de « Passeurs d'images », une séance de cinéma en plein air gratuite est programmée vendredi 26 juillet au Parc Allivet: « Un monstre à Paris ». En outre, des ateliers de pratique cinématographique seront proposés aux jeunes de 12 à 17 ans du 8 au 13 juillet, sur la thématique « Mythes et contes ».



Séance de cinéma en Plein Air

Elisabeth Nicoud
adjointe aux actions sociales
et à l'insertion

Infos pratiques de l'été

Dates de fermeture

- Centre social : Fermeture du lundi 5 août au lundi 26 août.
Réouverture le mardi 27 août.
- SMAJE : Fermeture du lundi 5 août au lundi 26 août.
Réouverture le mardi 27 août.
- Administration générale : Fermeture lundi 12 août, mardi 13 août et mercredi 14 août
- Banque alimentaire : les distributions seront interrompues du 9 au 28 août. La dernière distribution sera donc assurée le jeudi 8 août, avec reprise le jeudi 29 août.

Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 autorise le brûlage du bois (provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres) uniquement dans les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Pour les communes de plus de 2000 habitants, cela reste possible uniquement hors agglomération au sens du code de la route.

Le brûlage est interdit pendant la période du 15 février au 30 avril in-

clus ainsi que pendant la période du 15 juillet au 30 septembre inclus.

Par ailleurs, le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau (pelouse...) est interdit. Il va de soi que le brûlage doit se faire avec les précautions élémentaires de sécurité, à distance des tiers et en dehors des périodes de vents.

Ces restrictions résultent de la volonté de valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie et du fait que chacun doit participer à la réduction des

émissions polluantes et l'amélioration de la qualité de l'air.

Tondeuses

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral 90-1505 stipule que l'usage des tondeuses à gazon et des appareils gênants pour le voisinage est autorisé les jours ouvrables:

- De 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30;
- Le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures;
- Le dimanche et les jours fériés de 10 heures à 12 heures.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Surveillance de vos habitations

Les personnes intéressées sont invitées à signaler leurs dates de départ aux services de gendarmerie ou de police municipale où un imprimé d'inscription leur sera remis.

Durant leurs patrouilles, une attention particulière sera portée aux domiciles des personnes ayant signalé leur absence en effectuant des passages réguliers.

Cette surveillance appuyée est gratuite.

Tribune libre

Groupe non inscrit :

tribune libre non communiquée.

LE "CLOS CHAPUIS" : UN PROJET DANS LA PRÉCIPITATION

Un engagement flou

Au conseil municipal du 18 avril dernier, le Maire, M. Laverdure, a donné pour une durée de 60 ans, et contre 1 € symbolique, le terrain communal dit « Clos Chapuis » situé rue des Cordiers, entre le magasin Connexion et le nouveau collège Saint-François.

On estime ce terrain de 3353 m², en plein centre-ville, à 300 000 € environ. Le promoteur, la Société Dauphinoise d'Habitat (SDH), un bailleur social, va construire 26 nouveaux logements sociaux et 860 m² de locaux sociaux en rez-de-chaussée.

Il contraint la ville à louer en son nom ces locaux, sans que le conseil municipal ne connaisse à ce jour ni le coût, ni la durée de la location.

Le groupe LA COTE ENSEMBLE a voté contre le fait que la commune ac-

cepte toutes les exigences du bailleur sans aucune garantie de son côté.

Inflation du nombre de logements sociaux

La municipalité a déjà réalisé 5 logements sociaux dans l'immeuble « les symphonies » rue des terreaux, 10 dans l'immeuble « Bouygues » place Saint André et récemment 25 dans l'immeuble « le concerto », avenue Camille Rocher.

Elle vient d'autoriser également la construction de 33 logements dont 15 sociaux en face de l'ancienne caserne des pompiers.

Soit un total de 55 logements sociaux. Les 26 nouveaux logements prévus dans le projet du « Clos Chapuis » viennent donc allonger cette longue liste.

Le groupe LA COTE ENSEMBLE s'inquiète de cette augmentation du nombre de construction de logements sociaux au nom de la mixité sociale.

Un projet qui va accentuer les problèmes de stationnement en centre-ville

Il n'est pas un jour où chacun d'entre nous ne se plaigne du stationnement à La Côte-Saint-André.

Notre ville est asphyxiée par la circulation et le manque cruel de parking. La majorité lance, quelques mois avant les élections, le projet « intergénérationnel du Clos Chapuis » qui va accentuer fortement les problèmes existants de stationnement. Le volet du projet concernant l'accueil de personnes porteuses de handicap aurait, selon nous, plus sa place sur les 4 hectares au sud du parc Allivet qui appartiennent à la commune.

Le groupe LA COTE ENSEMBLE propose ainsi que le terrain du Clos Chapuis soit utilisé comme parking de proximité, à deux pas du centre-ville.

Le Groupe LA COTE ENSEMBLE : Marielle Coup, Mireille Gilibert, Nunzia Mazzilli, Marie-Thérèse Robert, Eric Germain-Cara, Joël Gullon

Vie scolaire

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu :

- Restaurant scolaire : A partir du jeudi 22 août 2013 (avis d'imposition sur les revenus 2012 /ou/ déclaration d'impôts).
- Transport scolaire : À partir du jeudi 22 août 2013 (justificatif de domicile et photo d'identité de l'enfant).

Renseignements au secrétariat du service scolaire :

04 74 20 88 08 ou scolaire.mairiecsa@orange.fr

Les fiches d'inscriptions seront téléchargeables depuis le site internet de la ville à partir du 9 août 2013 :

www.lacotesaintandre.fr

Rubrique : vos démarches / documents à télécharger / scolaire – sports.

École municipale des sports

Les inscriptions auront lieu les mercredis 04 et 11 septembre 2013 de 13h30 à 15h30, en Mairie / Service des Sports.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, certificat médical autorisant la pratique du multisports, attestation d'assurances périscolaire et extrascolaire.

Renseignements sur les activités auprès des éducateurs sportifs :

04 74 57 42 01 – ecoledessports.mairiecsa@orange.fr

La Côte en Course

Course Pédestre « La Côte en Course – 5^e édition » - dimanche 20 octobre 2013

Le dimanche 20 octobre 2013 aura lieu la cinquième édition de la course pédestre « La Côte en Course », organisée par l'Office Municipal des Sports, en partenariat avec la Ville de La Côte-Saint-André, l'Entente Athlétisme Gillonnay/La Côte-Saint-André associée au CS de Bourgoin-Jallieu et les commerçants cotois. Plusieurs circuits seront proposés aux enfants, jeunes et adultes pour faire une performance ou simplement pour le plaisir de courir dans une ambiance festive. Nouveauté cette année : la course des As et celle des Jeunes seront plus longues (10,5 km et 4 km).

Renseignements : École Municipale des Sports

Amélie Robert-Michon, 04 74 57 42 01 ou ecoledessports.mairiecsa@orange.fr

État civil

NAISSANCES*

AMRI Naïma
RAYNAL Timéo Jules Valentin
POGNANTE Ambre
MONTEIRO Ruben
ROUX Anaïs Lyse Lyne
LORION Ambre Amalia
LOMBARDO Alessio
PONT Lisa Josiane Régine
AÏT KHEDDACHE Kais
GARABEDIAN Mila Morgan
DUMOND Côme
BOILLON Luc Maxime Aristide
CALAKOVIC Lina
CHARPENAY Chloé, Eugénie
MOREL Erwan Maxime Patrick
ERDOGAN Seren
ERDOGAN Sidelya
MALI FREI Debora Anasztasia
MHAMDI Iyed
CHATEL Maxime Christophe Guillaume
MEGARD Olivia Joëlle Annie
DUBOST Mathis Guy André

23/02/2013

26/02/2013

07/03/2013

09/03/2013

14/03/2013

24/03/2013

30/03/2013

07/04/2013

10/04/2013

13/04/2013

14/04/2013

15/04/2013

17/04/2013

18/04/2013

20/04/2013

23/04/2013

23/04/2013

30/04/2013

30/04/2013

04/05/2013

06/05/2013

07/05/2013

DÉCÈS

COMMANDEUR Marcel Joseph 06/03/2013
MARMONNIER épouse DÉSORMEAU Claudette Blanche Julia 08/03/2013
CASSAGNE née MANGE Fernande 13/03/2013
ARGOUD Roland Pierre André 19/03/2013
DURAND épouse GELAS Germaine Marcelle 19/03/2013
MORENO Claude Laurent 23/03/2013
MHAMDI Loay 26/03/2013
PELLET veuve FIERRY-FRAILLON Arlette Camille Baptistine 03/04/2013
MIGUET Paul Cyprien 04/04/2013
CHAMBARD veuve PIOLLAT Gisèle Paule Emilienne 06/04/2013
POINT veuve POIPY Marie Thérèse 10/04/2013
ROUX veuve PIOLLAT Marie-Louise 14/04/2013
VURPILLOT veuve RENAUD Marianne Marthe 14/04/2013
JULLIEN-MOUTELON épouse PICHON Claudia Pauline Lucie 15/04/2013
DESORMEAU Michel Daniel 22/04/2013
URGENTI Albert Ange 30/04/2013
LAGIER épouse BOUASRIA Thérèse Marie Mathilde 29/04/2013
COURBIS veuve RENAUD Aimée Pauline 02/05/2013
JULLIEN veuve ALMAND Eliane Anne Marie 09/05/2013

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Site officiel de la mairie
www.lacotesaintandre.fr

Mairie de La Côte-Saint-André

2, rue de l'Hôtel de Ville - BP 84
38 261 La Côte-Saint-André CEDEX
04 74 20 53 99 - www.lacotesaintandre.fr

Accueil / État Civil

04 74 20 53 99
etatcivil.mairiecsa@orange.fr

Archives municipales

04 74 20 53 99
archives.mairiecsa@orange.fr

Centre Communal d'Action Sociale

04 74 20 88 05
ccas.mairiecsa@orange.fr
Lundi au jeudi de 9 h 00 à 11 h 30

Service Multi Accueil Jeune Enfant

04 74 20 39 59
Espace des Alpes
3, avenue de Verdun

Secrétariat du Maire

04 74 20 88 02
mairiecsa@orange.fr

Service comptabilité

04 74 20 53 99
compta.mairiecsa@orange.fr

Service scolaire, sports, vie associative

04 74 20 88 08
scolaire.mairiecsa@orange.fr
Lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et
jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

École Municipale des Sports

04 74 57 42 01
40, rue de la Halle – Gymnase municipal
38 261 La Côte-Saint-André CEDEX
ecoledessports.mairiecsa@orange.fr

Urbanisme

04 74 20 28 70
urbanisme.mairiecsa@orange.fr
Permanences : lundi et mardi de 13 h 30
à 16 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Services Techniques

04 74 20 38 66
techniques.mairiecsa@orange.fr

Police Municipale

04 74 20 88 06
pm.mairiecsa@orange.fr
Lundi au vendredi de 11 h 00 à 12 h 00
et le samedi de 10 h 00 à 11 h 00

Centre Social Municipal

04 74 20 57 10
Espace des Alpes – 3, Avenue de Verdun
centresocial.mairiecsa@wanadoo.fr

École Municipale de Musique

04 74 20 31 21
Château Louis XI – 23, rue des Remparts
ecoledemusique.mairiecsa@orange.fr

*Informations diffusées en accord avec les familles concernées



Brilliance des cuivres - huile sur toile - Roger David

Agenda Retrouvez l'agenda sur www.lacotesaintandre.fr

Juillet

Du samedi 6 au dimanche 14
**Exposition peinture et céramique
 Madeleine Morigault**
 Salle Jongkind

Dimanche 7
Braderie Brocante
 La Côte Saint-André Commerces +
 Centre ville et la Halle

Samedi 6 et Dimanche 7
10^e concours de peintres dans la ville
 Exposition et remise des prix dimanche
 à la Villa Sainte Cécile
 Les Amis du Festival Berlioz

Samedi 6 et Dimanche 7
26^e festival Nature en Bièvre
 Parc Allivet

Dimanche 14 juillet
Fête Nationale
 Halle et Parc Allivet

Dimanche 21
**Concert de Blues
 dans le cadre des Allées Chantent**
 AIDA
 Musée Hector Berlioz

Vendredi 26
Cinéma en plein air « Un monstre à Paris »
 Parc Allivet

Samedi 27 – Dimanche 28 – Lundi 29
Grand Prix Bouliste
 Amicale Boule Côtoise
 Place Hector Berlioz et boulodrome

Août

Du 22 août au 1^{er} septembre
Festival Berlioz
 Eglise - Château Louis XI - Musée - Halle
 Exposition du peintre Roger David
Les Amis du Festival Berlioz
 Salle Jongkind

Septembre

Du 13 au 22
Exposition Jean-Paul Gautier
 Salle Jongkind

Dimanche 15
Journées européennes du patrimoine
 Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné

Dimanche 22
Broc'Échange
 Association « La Ressourcerie du pays de Bièvre-
 Valloire » et le CCAS
 Halle

Octobre

Du 5 au 20
Exposition peinture, Sandrine Collet
 Salle Jongkind

Dimanche 6
Pucier
 Amicale du Personnel Communal
 Château Louis XI

Vendredi 18
Fête de la soupe
 CCAS
 Halle

Dimanche 20
La Côte en course
 Départ sous la Halle

Du 24 octobre au 5 novembre
**Exposition de photographies
 sur les champignons**
 Annick Brevet et Société mycologique
 du Dauphiné



Bulletin d'informations n° 20
 Directeur de la publication : Jacky Laverdure
 Rédaction : Mairie de La Côte-Saint-André
 Crédit photo : Mairie de La Côte-Saint-André
 Mise en page : Agence Isa
 Impression : Imprimerie Rochat
 Tirage 2700 exemplaires
 Dépôt légal en cours